



## **Mesures recommandées**

Nos recommandations appuient la mise en œuvre du cadre stratégique proposé, en préconisant l'adoption de mesures dans plusieurs domaines et la réalisation d'études supplémentaires sur certains sujets.

### **Privilégier l'éducation des adultes au sein du gouvernement de l'Ontario**

Le 29 avril 2004, le gouvernement de l'Ontario a publié un document de travail préparé pour la Table ronde de partenariat en éducation, créée par le gouvernement pour obtenir les avis de nombreux intervenants sur l'orientation de l'éducation en Ontario. Le document commence par un énoncé concernant la valeur de l'éducation publique pour l'Ontario :

*« L'éducation publique est la pierre angulaire d'une société juste, productive et solidaire. Les fruits que tire la société d'un système d'éducation public vigoureux comprennent et dépassent l'attribution de diplômes permettant aux élèves de se tailler une meilleure place sur les marchés mondiaux. Ces fruits comprennent également l'amélioration du bien-être physique et mental des personnes, une participation accrue des citoyennes et des citoyens à la vie de leur collectivité, ainsi que des taux d'emploi plus élevés et plus durables. De maintes façons, nos progrès dans le secteur de l'éducation définissent nos progrès dans tous les aspects de la société. »<sup>28</sup>*

Cet énoncé s'applique également à la valeur de l'éducation des adultes financée par les deniers publics. Le rapport de l'honorable Bob Rae, *L'Ontario, chef de file en éducation*, précise que : « La fréquentation des établissements d'enseignement après l'âge normal où les jeunes quittent l'école devrait représenter un objectif important pour les pouvoirs publics en Ontario » (p. 11). Les intervenants en éducation des

adultes cherchent à obtenir un engagement clair par lequel le gouvernement reconnaîtra la place et la valeur de l'éducation des adultes dans l'ensemble des programmes d'éducation financés par les deniers publics en Ontario.

Nos recommandations visent à faire reconnaître l'éducation des adultes comme un élément essentiel du système éducatif de l'Ontario et à mettre en rapport différents programmes afin de mieux relever les défis liés au marché du travail et de faciliter l'atteinte des objectifs sociaux dans la province.

**Nous recommandons l'adoption par le gouvernement des mesures suivantes :**

**1. Établir un mécanisme approprié au sein du gouvernement (par exemple, un secrétariat, un comité directeur, une unité ou un groupe de travail interministériel) afin de coordonner la poursuite de l'élaboration de la définition et du cadre stratégique proposé pour l'éducation des adultes et sa mise en œuvre. Cette entité évaluerait l'efficacité des programmes et services d'éducation des adultes financés par les deniers publics et fournirait de l'information pour soutenir la planification de la gestion et la prise de décision.**

Le mécanisme jouerait un rôle actif par la collaboration avec les ministères qui assument le financement et les organismes de prestation de services afin de renforcer le système d'éducation des adultes en Ontario à la lumière des priorités gouvernementales et afin de promouvoir la valeur de l'éducation des adultes en Ontario. Il travaillerait également avec les ministères assumant le financement pour préciser les mandats et les responsabilités des organismes de prestation des services dans des secteurs de programmes particuliers. Le mécanisme garantirait également que l'information concernant la gestion

<sup>28</sup> Ministère de l'Éducation. *Établir l'avantage éducatif de l'Ontario : le rendement des élèves* (Ministère de l'Éducation, 29 avril 2004), p. 1.

est disponible pour les besoins de la planification, de l'établissement des priorités et de la surveillance de l'efficacité et de l'efficience des programmes d'éducation des adultes en Ontario. Il permettrait aussi de surveiller le besoin de nouvelles exigences liées aux compétences et la possibilité d'investissements futurs ainsi que la capacité des prestataires à fournir des services d'apprentissage à tous les membres de la communauté, y compris les personnes âgées. La création d'un tel mécanisme est essentielle pour appliquer les recommandations suivantes et réaliser des progrès.

## **2. Adopter l'énoncé suivant comme définition ontarienne de l'éducation des adultes :**

**« L'éducation des adultes » consiste en des occasions d'apprentissage planifiées et intentionnelles qui permettent aux adultes d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour participer pleinement à la vie sociale et économique de leur collectivité. L'éducation des adultes donne à ces derniers la capacité d'assumer efficacement leurs rôles au travail, dans leur famille et en tant que citoyens et membres de la collectivité.**

L'éducation des adultes a lieu dans des cadres structurés et informels, à des endroits très variés (la collectivité, le lieu de travail, les établissements d'enseignement, le domicile).

Les programmes d'éducation des adultes sont conçus pour que l'apprenant atteigne ses objectifs (économiques, sociaux ou de développement personnel), et ils tiennent compte de la situation personnelle et des styles d'apprentissage particuliers des adultes.

L'éducation des adultes donne des itinéraires clairs pour que les apprenants éventuels réalisent leurs objectifs personnels; les cours et les pro-

**grammes peuvent être structurés ou informels, c'est-à-dire que certains mènent à l'obtention de crédits et que d'autres sont sans crédit ou d'intérêt général.**

La définition de l'éducation des adultes s'appliquera aux programmes visés par l'examen.

## **3. Mettre en œuvre une stratégie de prise de contact permanente sur l'éducation des adultes, à l'échelon provincial, pour inciter les intervenants et les apprenants à participer.**

Lors de la mise en œuvre de cette recommandation, il est important que les communications se fassent en termes clairs et accessibles à tous afin que les apprenants, les organismes de prestation de services et les employeurs puissent comprendre et mettre à profit l'information, suivant les besoins. La stratégie de prise de contact devrait illustrer les avantages de l'éducation des adultes pour tous les Ontariens et Ontariennes (entrepreneurs, travailleurs, éducateurs, médias, système de santé, familles). Elle devrait être centrée sur les aspects positifs de l'apprentissage.

## **L'intégration des programmes**

**4. Intégrer les programmes d'éducation des adultes offerts par les gouvernements fédéral et provincial, en particulier a) par la négociation d'une entente Ontario-Canada équitable relative au marché du travail qui procurera à l'Ontario de nouvelles ressources pour investir dans l'éducation des adultes; b) par la négociation d'une entente Canada-Ontario en matière d'immigration qui permettra au gouvernement fédéral d'investir de nouvelles ressources dans la formation linguistique axée sur l'emploi pour favoriser l'intégration des néo-Canadiens; et c) par l'amélioration de la coordination des services financés par les gouvernements.**

Afin d'optimiser l'usage des ressources existantes d'éducation des adultes et de fournir un ensemble homogène de programmes dans les limites des ressources disponibles, il est essentiel d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes. Cet objectif exige l'intégration des programmes et l'amélioration de la coordination entre les administrations fédérale et provinciale et parmi les organisations participant à la prestation des services d'éducation des adultes.

### **Les partenariats**

#### **5. Soutenir et faciliter les partenariats et la coordination des programmes entre les organisations de prestation de services par le partage de l'information et des mesures incitatives.**

Les partenariats à l'échelon local se sont avérés efficaces pour optimiser l'usage des ressources en vue de satisfaire les besoins de la collectivité. Des partenariats peuvent être établis entre les organismes de prestation de services, les fournisseurs de services communautaires, les organismes bénévoles et les employeurs. Les partenariats sont particulièrement efficaces lorsqu'ils visent à répondre à un besoin local particulier. Ils doivent donc être soutenus et encouragés, mais ne peuvent être imposés comme s'il s'agissait d'une solution universelle.

#### **6. Les itinéraires des apprenants**

**Travailler avec les organismes et les établissements qui offrent des programmes d'éducation des adultes afin d'élaborer des itinéraires clairs permettant aux apprenants d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage. En voici quelques exemples :**

**Accès aux services d'évaluation et d'orientation vers les programmes d'éducation des adultes**

**Accès au programme d'évaluation et des reconnaissance des acquis (ERA)**

**Accès à des possibilités et des options variées pour obtenir les crédits nécessaires à l'achèvement des études secondaires**

**Reconnaissance et promotion de l'éventail de titres de compétences donnant accès à des études plus avancées, à de la formation ou à un emploi**

**Articulation plus claire entre divers programmes comme le Programme d'alphabétisation et de formation de base, les cours d'anglais ou de français langue seconde avec ou sans crédit, les programmes postsecondaires et ceux de formation en apprentissage**

**Amélioration des liens avec les lieux de travail au moyen de stages d'éducation coopérative et de travail supervisé**

Les itinéraires des apprenants devraient faciliter la poursuite d'études plus avancées, l'obtention ou le maintien d'un emploi et la participation à la vie de la collectivité. En théorie, les apprenants devraient pouvoir accéder au système d'éducation des adultes à n'importe quel point d'entrée, faire évaluer et reconnaître leur acquis, suivre le ou les programmes d'apprentissage leur convenant et passer ensuite à l'étape suivante (emploi, autres études ou formation) dans le délai le plus court possible. Ce n'est actuellement pas le cas pour l'éducation des adultes en Ontario. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour créer le genre d'itinéraires fluides qui mènera les apprenants jusqu'à leur objectif le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Des recherches additionnelles doivent être effectuées pour détecter les lacunes et les chevauchements au niveau des itinéraires des apprenants. Par exemple, on pourrait, par une analyse rapide de la formation linguistique à l'intention des immigrants en Ontario, établir les lacunes dans la coordination du système d'information et d'orientation concernant la formation linguistique, le manque d'outils et de processus

universels d'évaluation, les dédoublements aux niveaux élémentaires de la formation linguistique et le manque de formation linguistique aux niveaux supérieurs.

L'Examen de l'éducation des adultes n'avait pas pour mandat d'étudier en profondeur un programme en particulier, mais de dresser une perspective générale de la situation de la formation et de l'éducation des adultes en Ontario. Toutefois, étant donné que les intervenants ont soulevé des préoccupations concernant l'éducation des adultes à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale, il nous semble nécessaire d'examiner les liens entre les politiques d'aide sociale et celles d'éducation des adultes.

Les préoccupations des intervenants sont de deux ordres : (a) la possibilité que les politiques et règlements liés au programme Ontario au travail créent des obstacles et des freins à la participation des bénéficiaires de l'aide sociale aux programmes d'éducation des adultes; (b) le fait que les programmes d'éducation des adultes doivent mener à un éventail plus complet de compétences essentielles et d'aptitudes liées à l'employabilité à l'intention des bénéficiaires d'aide sociale.

**7. Orienter la collaboration des fournisseurs de services d'éducation des adultes avec les organismes chargés d'administrer l'aide sociale afin d'assurer que les programmes d'éducation des adultes correspondent aux objectifs des apprenants, en particulier l'acquisition des compétences essentielles et relatives à l'employabilité et l'initiation à la vie quotidienne qui garantiront la réussite dans le marché du travail et dans la vie autonome.**

Les organismes de prestation de services devraient être orientés par un principe d'accès sans faille au système d'éducation des adultes lorsqu'ils collaborent pour mettre en place des itinéraires fluides à l'intention des apprenants.

**La reddition des comptes, les résultats et le financement**

**8. Examiner les facteurs suivants dans les modèles de financement des programmes :**

- les liens avec les priorités gouvernementales
- les liens avec les objectifs et les résultats des programmes
- le degré d'uniformité des modèles de financement entre les programmes et au sein de ces derniers
- l'usage optimal des deniers publics par le recours à des partenariats
- les mesures incitatives visant à faire en sorte que les organismes de prestation de services fonctionnent de manière efficiente et efficace
- les moyens de mesurer le rendement des investissements dans les programmes d'éducation des adultes

**9. En consultation avec les fournisseurs, concevoir et mettre en œuvre des mesures appropriées de reddition des comptes axées sur les résultats pour tous les programmes d'éducation des adultes (en particulier, des mesures économiques, sociales et de développement personnel), et rationaliser les exigences en matière de rapports.**

**10. Étudier la possibilité d'utiliser un identificateur unique pour chaque étudiant afin de suivre les apprenants adultes, en adoptant les mesures nécessaires pour la protection de la vie privée et la sécurité, de manière à faciliter la planification fondée sur les résultats et l'évaluation des programmes.**

Bien que nous ne faisons aucune recommandation particulière concernant les modèles et les niveaux de financement, il semble nécessaire de se pencher sur le financement de l'éducation des adultes afin que les fonds soutiennent bien les priorités gouvernementales et les besoins d'apprentissage des adultes.

Par ailleurs, l'examen des programmes et des discussions avec les intervenants a mis en évidence les différences au niveau des démarches de reddition des comptes ainsi que les préoccupations des intervenants à l'égard des mécanismes connexes. Certains semblent s'inquiéter du coût trop élevé associé aux exigences en matière de reddition des comptes et de présentation de rapports. D'autres intervenants penchaient pour une reddition des comptes plus poussée.

### **L'accès à l'éducation des adultes**

**11. Prendre le contact avec les personnes ayant des besoins particuliers et offrir des programmes adaptés aux différentes cultures – francophones, Premières nations, personnes sourdes, personnes malentendantes et personnes sourdes-aveugles.**

**12. Faire en sorte que les organismes et les fournisseurs de services connaissent parfaitement les obligations qui découlent des lois applicables, en particulier la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, et collaborer avec eux pour concevoir des plans et des outils afin d'observer cette loi et la *Loi sur les services en français*.**

Le document intitulé Examen de l'éducation des adultes - Document de discussion indiquait que l'inclusion est un élément clé d'un cadre stratégique pour l'éducation des adultes en Ontario, et les intervenants ont confirmé ce point. Ils ont également évoqué le besoin d'informer et de desservir les adultes qui manquent des compétences et des connaissances nécessaires pour mettre à profit les possibilités existantes. L'éducation des adultes en Ontario doit former un système inclusif.

**Les technologies de l'information et des communications à l'appui de l'apprentissage des adultes**

**13. Étudier le potentiel des technologies de l'information et des communications afin de faciliter l'exécution des programmes et d'améliorer l'accès dans les salles de classe, les établissements correctionnels, les bibliothèques et les organismes communautaires et de permettre l'autoformation à la maison, si cela s'y prête.**

Tous les répondants ont fait part de leur intérêt envers les possibilités que représentent les technologies de l'information et des communications (TIC) pour soutenir l'apprentissage des adultes; ils estiment que les TIC pourraient accroître l'accès aux ressources d'apprentissage par les résidents des régions rurales et isolées et les personnes handicapées. Les intervenants ont souligné l'omniprésence des TIC sur les lieux de travail et jugent important que les apprenants adultes soient exposés à l'usage des TIC au cours de leur propre apprentissage. Les TIC ne sont peut-être pas l'outil idéal pour les apprenants ayant de faibles aptitudes en lecture, en écriture et en calcul, et l'accessibilité aux TIC pose un défi, mais dans certains cas les TIC peuvent être utilisées pour appuyer et enrichir l'apprentissage des adultes.

### **L'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage**

**14. Favoriser et encourager l'innovation et la créativité locale conformément aux principes régissant l'éducation des adultes et veiller à l'existence d'une variété de programmes (dont des programmes d'intérêt général) en fonction des caractéristiques démographiques de la collectivité.**

**15. Favoriser une culture d'excellence dans la prestation des services d'éducation des adultes par l'amélioration des pratiques, le perfectionnement professionnel et la création d'un site Web pour le partage des ressources, des pratiques exemplaires et des résultats des études dans ce domaine.**

L'innovation est la pierre angulaire de l'éducation des adultes. Les programmes se développent dans les collectivités en réponse aux besoins locaux. Ils s'adaptent et évoluent en fonction de l'évolution des caractéristiques démographiques des apprenants et du contexte socio-économique. Les organismes de prestation de services veulent être libres d'innover dans le mode d'exécution des programmes et la réponse à apporter aux besoins des apprenants. Un des principaux engagements de l'Examen de l'éducation des adultes était que la mise en place d'un cadre stratégique de l'éducation des adultes, quel qu'il soit, ne nuirait en rien à la capacité d'innovation à l'échelon local.

La qualité des programmes d'éducation des adultes préoccupe également les intervenants. La qualité est un facteur dans l'établissement des résultats de l'éducation des adultes. L'éducation des adultes emploie un grand nombre de praticiens, mais nous n'avons pas de statistiques concernant leur emplacement, leur travail et leurs compétences.

Les intervenants ont fait remarquer qu'il n'existait aucune démarche systématique pour le perfectionnement professionnel des praticiens ou pour la mise en commun des pratiques exemplaires. Il peut y avoir des possibilités de bâtir une communauté de praticiens en éducation des adultes qui soutient l'amélioration continue de la qualité de l'instruction dans ce domaine.

Le document *Établir l'avantage éducatif de l'Ontario : le rendement des élèves* constitue le fondement de la vision globale du gouvernement pour l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Le gouvernement est déterminé à ce que l'éducation publique soit de la plus haute qualité possible. Un rapport préparé pour la Table ronde de partenariat en éducation décrit la mission et l'objectif moral de l'éducation publique comme la recherche de l'excellence pour tous et pour toutes.<sup>29</sup>

Il est possible d'élargir cette vision pour y incorporer l'éducation des adultes et faire ainsi participer la collectivité de l'éducation des adultes à cette recherche de l'excellence et élargir l'objet moral de l'éducation financée par les deniers publics à l'éducation des adultes en Ontario.

D'autres travaux doivent être réalisés pour étudier les faits à l'origine des préoccupations soulevées par les intervenants, et de l'information supplémentaire est nécessaire sur ce qui se passe vraiment dans chaque collectivité et chaque secteur de programme partout en Ontario.

Cet Examen de l'éducation des adultes a adopté une démarche globale relativement à l'éducation des adultes telle qu'elle est pratiquée en Ontario et a conclu que la perspective actuelle est un collage plutôt qu'un instantané. Nos recommandations donnent une orientation quant aux mesures à prendre et permettront au gouvernement de commencer à agir pour mettre en place le cadre stratégique proposé.

---

<sup>29</sup> Ministère de l'Éducation. *Établir l'avantage éducatif de l'Ontario : le rendement des élèves* (Ministère de l'Éducation, 29 avril 2004).